

# **WAV®, INC. ENTENTE POUR EQUIPEMENT DE DEMONSTRATION**

---

Cet entente pour démonstration d'équipement ("Entente"), portant la date ci-dessous, intervenue entre WAV®, Inc. ("Compagnie") et le Client (ci-dessous identifié) couvre les termes et conditions pour l'emprunt de produit ou de pièces décrites ci-dessous ("Équipement") par la Compagnie au Client pour le besoin de démonstration et d'évaluation de l'équipement. Le Client accepte que l'équipement prêté soit assujéti aux termes et conditions suivantes:

## **TERMES ET CONDITIONS**

1. La Compagnie facturera au Client le prix en vigueur à la date d'expédition. Tous les prix sont F.O.B. à l'entrepôt de la Compagnie. (Le Client est responsable pour tous les frais de transport). La facture comprendra une description de l'équipement avec la mention pour **Démonstration** inscrite sur la facture et portera la date de l'expédition. Le Client pourra utiliser l'équipement pour démonstration et évaluation pour une période de 30 jours de la date d'expédition. Si l'équipement est retourné avant les 30 jours, le Client sera remboursé pour le montant de l'équipement retourné. Si l'équipement n'est pas retourné à la Compagnie dans les 30 jours, le Client se verra imposer une charge de 10% du prix de la facture pour chaque mois de retard.
  
2. Le Client a 4 jours ouvrables à la suite de la réception de l'équipement pour vérifier son bon état de fonctionnement. Si l'équipement n'est pas en bon état de fonctionnement, le Client avisera la Compagnie pour obtenir un numéro d'autorisation et retournera l'équipement pour un crédit. Si l'avis n'est pas donné dans les 4 jours ouvrables, l'équipement sera reconnu comme ayant été en état de fonctionner correctement.
  
3. L'équipement retourné à la Compagnie devra être dans le même état de **fonctionnement et la même condition physique** que lorsqu'il a été expédié par la Compagnie au Client. Afin que le retour de l'équipement ne soit pas refusé, les critères suivants doivent être respectés:
  - a) L'emballage original intérieur et extérieur doit être utilisé, si fourni.
  - b) Tout retour doit comprendre les manuels, câbles, cartes de garanties, sachets anti-statiques etc., tel qu'à la réception.
  - c) L'équipement doit être propre et sans égratignures ou marques de toutes sortes. **Ne pas apposer de collants ou d'écritures sur l'emballage.**

Si l'équipement n'est pas retourné en bonne condition, en addition à tout autre montant des frais seront chargés par la Compagnie au Client pour la restauration et la remise en condition de l'équipement, ou si ce n'est pas possible, une facture au montant déterminé par la Compagnie sera remise au Client. Le Client pourra acheter l'équipement comme il aurait pu le faire, au lieu de payer le coût des réparations et frais de retard chargés sur la facture de la Compagnie dans les 30 jours de réception de l'avis de la Compagnie pour les frais de réparation.

Agréé et Accepté par: \_\_\_\_\_ Titre: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Nom du Client: \_\_\_\_\_ Équipement Loué: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Téléphone #: \_\_\_\_\_ Télécopieur#: \_\_\_\_\_

Adresse de Facturation: \_\_\_\_\_

### **Équipement Requis:**

<b>Quantité</b>	<b>Modèle et Type</b>	<b>Description de l'Équipement</b>